

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 décembre, sur convocation adressée le 02 décembre 2025, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 18h30, à la salle des fêtes de Le Thieulin sous la présidence de Philippe SCHMIT.

Présents : Pascal AUBRY, John BILLARD, Bruno BLANCHARD, Hervé BUISSON, Eric BRULE, Christine DAMAS, Olivier DANIEL, Frédéric DELESTRE, Marie-Paule DOS REIS, Michelle ELLEAUME, Joël FAUQUET, Claude FERET, Marie-Claude FRANCOIS, Jean-Claude FRIESSE, David GALLOU (suppléant de François GOBLET), Sylvie GAREL, Pierre GIGOU, Jean-Luc GOIRAND, Brigitte GUYON (suppléante de Michèle CAT), Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Ingrid HEURTAULT, Laurence HUARD, Gérard HUET, Christian HULINE (suppléant de Vincent CARNIS), Jacky HULINE, Jean-Luc JULIEN, Bertrand DE LACHEISSERIE, Patrick LAGE, Martial LOCHON, Cyril LUCAS, Patrick MARTIN, Jocelyne MENAGER, Jérôme MEUNIER, Josette MOUTON, Richard PEPIN, Michel QUENTIN, Laure DE LA RAUDIERE, Pascal RIOLET, Pierrette SALMON, Philippe SCHMIT, Bruno TARANNE, Véronique THIBOUST

Pouvoirs : de Emilie BOUNOUANE à Philippe SCHMIT, Marie-Anne CHENESSEAU à Pascal RIOLET, Eric MEUNIER à Véronique THIBOUST, Agnès PENFORNIS à Eric BRULE, Philippe MORELLE à Frédéric DELESTRE

Absents : Rebecca BRUNET, Philippe FORGE, Jacques MAUPU, Mélanie MOURANT PERINO, Patrick PETREMENT, Jean-Pierre POIRIER, Bernard PUYENCHET

Nombre de conseillers en exercice : 55
Nombre de conseillers présents : 43
Nombre de conseillers votants : 48

Secrétaire de séance : Hervé BUISSON

DELIBERATION N°2025-253 ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PRODUCTION D'EAU POTABLE 2024

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable qui doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

En outre, en application de l'article D.2224-7 du CGCT, le rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (SISPEA : Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement).

Le RPQS 2024 est annexé à cette délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20251208-DELIB2025-253-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/12/2025
Publication : 29/12/2025

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (46 pour, 2 abstentions dont 1 pouvoir) :

- **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service production d'eau potable 2024 tel que présenté en annexe à la présente délibération

Pour extrait, certifié conforme
Le Président, Philippe SCHMIT



Le secrétaire de séance
Hervé BUISSON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20251208-DELIB2025-253-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/12/2025
Publication : 29/12/2025